



France

Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2011-2013)

Nom du point focal: Jacques Faye
Organisation: Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)
Titre / Position:
Adresse e-mail: jacques.faye@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone:
Fax:

Période couverte par le rapport: 2011-2013
Rapport d'évaluation: Rapport final
Dernière mise à jour le: 7 March 2013
Date d'impression: 01 May 2013
Reporting langue: Français

Official report produced and published by the Government of 'France'
<http://www.preventionweb.net/english/countries/europe/fra/>

Section 1: Résultats 2011-2013

Résultats stratégiques pour l'objectif 1

Déclaration de résultats:

La politique de prévention des risques naturels repose sur plusieurs volets complémentaires déclinés depuis l'échelon national jusqu'à l'échelon local :

1. à partir d'une connaissance fine des risques, la maîtrise de l'urbanisation et la réduction de la vulnérabilité des populations, bâtiments et activités exposés aux risques . Au niveau local, les préfets de départements s'assurent de la mise en œuvre des politiques de l'Etat et apportent son appui aux maires. Les maires sont responsables de l'aménagement, de la sécurité, de l'information sur les risques et de l'organisation des secours en cas de crise. Fin 2011, 37% des communes « à risques » ont réalisé un plan communal de sauvegarde (PCS). Près de 9000 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRn) qui est une servitude dans les documents d'aménagement et d'urbanisme et implique un niveau de mesures prescriptives, d'organisation des secours et d'information auprès de la population (à travers des documents d'information communaux sur les risques majeurs ; près de 4000 autres ont initié cette démarche. 80% des villes de plus de 10000 habitants sont couvertes par un PPRn.
2. l'organisation d'une chaîne de vigilance et d'alerte permettant l'information des autorités compétentes (maires, préfets) et des populations, et ce dans le cadre d'une préparation plus globale de la gestion de crise . La prévision des crues et l'hydrométrie (mesure des niveaux d'eau et des débits des cours d'eau) est assurée par un réseau national .
3. l'information préventive et l'éducation aux risques des populations habitant dans les zones à risques, le retour d'expérience, permettant de tirer les enseignements des événements, de leur gestion à chaud et de l'efficacité ou pas des actions conduites, aux plans local et des politiques générales.

Résultats stratégiques pour l'objectif 2

Déclaration de résultats:

La plate-forme française ne dispose pas d'un programme de travail mais il existe une politique nationale et chacun des intervenants met en œuvre des plans d'action. La plate forme nationale française rassemble l'ensemble des parties prenantes nationales de la prévention des risques et n'a pas de structure unique. C'est un partenariat entre les pouvoirs publics, les organismes spécialisés et les représentants de la société civile.

La mise en œuvre de la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, a permis d'introduire dans le droit français l'obligation visant à réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour la santé humaine, l'environnement, la patrimoine culturel et l'activité économique, obligation désormais introduite. En complément des démarches imposées par la directive, une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation est élaborée en France pour identifier les priorités d'action, répartir les moyens et s'appuyer sur les outils de gestion existant. Afin d'assurer la cohérence de la politique de gestion des risques d'inondation, une nouvelle gouvernance

nationale a été installée avec la mise en place de la Commission Mixte inondation, associant collectivités territoriales, services de l'Etat et représentants de la société civile, le 12 juillet 2011. Cette commission est chargée d'examiner les projets et programmes d'actions et assure le pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondation et le suivi de la mise en oeuvre du plan national submersions rapides (PSR),

Les étapes de cette mise en œuvre, reposant sur une démarche d'amélioration continue, sont menées à l'échelle des districts hydrographiques sous le pilotage des préfets coordonnateurs de bassin, selon des principes et des méthodes définies au plan national. Les districts de bassins sont chargés de l'animation de la mise en œuvre de ces étapes, auxquelles doivent être associées les parties prenantes dont les collectivités territoriales en particulier.

Dans le cadre du plan séisme Antilles, la gouvernance est assurée par un comité des directeurs (CODIR PSA) qui réunit sous la présidence du directeur général de la prévention des risques, les directeurs d'administration centrale et les préfets concernés.

La mise en œuvre du plan séisme Antilles est coordonnée par les préfets qui s'appuient sur des comités séisme régionaux réunissant des représentants des collectivités territoriales et les services concernés de l'Etat.

Résultats stratégiques pour l'objectif 3

Déclaration de résultats:

La politique transversale de la prévention des risques est rappelée dans différentes législations et stratégies officielles déclinées du niveau national au niveau local.

Dans le cadre des risques prévisibles d'inondation, des démarches de prévention sont portées par les collectivités après une labellisation des projets par la Commission mixte Inondations (issue conjointement du COPRNM et du Conseil national de l'eau CNE) », au regard des cahiers des charges respectifs et des objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation:

Les programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) ont aujourd'hui pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, sur un territoire cohérent au regard du risque inondation. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en oeuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque et mobilisant tous les leviers de la gestion des risques d'inondation : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans les politiques d'urbanisme réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, ralentissement des écoulement, ouvrages de protection hydrauliques (digues...)

Un plan national submersions rapides a été mis en place suite à la tempête Xynthia et aux inondations torrentielles du département du Var dans le sud de la France. L'objectif des « projets PSR » est d'inciter les différents territoires à bâtir des projets de prévention pour garantir en priorité la sécurité des personnes, par une démarche pragmatique, partant de projets ponctuels mais sur des zones cohérentes (bassins de risque). Pour autant, aucune construction de digue ne pourra être autorisée pour ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation

Le plan séisme Antilles est pour l'essentiel un programme national de confortement parasismique ou de reconstruction du bâti public.

Avec les grandes collectivités, l'Etat souhaite contractualiser sur des programmes

pluriannuels portant sur des objectifs communs et des listes et échéanciers de projets de travaux. Il s'agit en associant plus fortement ces collectivités au déploiement du plan séisme Antilles d'assurer une plus grande efficacité et efficience.

En matière de financement, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) contribue au financement de ces programmes d'actions. Sous certaines conditions, il permet de subventionner des études et travaux ou équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels dont les collectivités territoriales ou leurs groupements assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les communes couvertes par un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Les retours d'expérience conduits après chaque événement d'ampleur catastrophique permettent une amélioration continue de la prévention et de la préparation à l'urgence. Ces retours d'expérience sont, par exemple, à l'origine du système Vigilance actuel et ont permis l'évolution des normes de construction et des conditions d'exploitation des sites vulnérables

Section 2: Objectifs stratégiques

Objectif stratégique Domaine 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable

Déclaration d'objectif stratégique:

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a notamment pour objectifs la « réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques » et la « réduction de la vulnérabilité écologique, sociale et économique de chaque territoire ».

La Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique mentionne parmi ses quatre finalités la « réduction des inégalités devant les risques » et parmi les quatre approches transversales, la « prévention des risques ».

Les lois dites « Grenelle » œuvre en faveur d'une meilleure complémentarité entre les codes de commerce, de l'environnement, de la construction et de l'habitation. La prévention des risques y est particulièrement traitée au travers de la transposition de la Directive européenne pour la gestion des risques d'inondation ; les risques sismiques y sont mentionnés.

Sur son territoire, l'État français a choisi d'encadrer la mise en oeuvre de la Directive Inondation par une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui s'inscrit en droite ligne du cadre d'action international pour la prévention des catastrophes et qui fait suite à la stratégie nationale de développement durable pour la période 2010-2013. Elle fait sienne l'obligation européenne de réduire sur notre territoire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique en favorisant le développement de territoires durables.

Dans le cadre du plan d'adaptation du changement climatique, le volet risques naturels représente un nombre important de mesures répertoriées (28 sur 240). Ces mesures s'articulent autour de 5 axes et une mesure phare. Leur niveau d'avancement est variable, et ce sont surtout les actions concernant les inondations, les submersions marines sur le littoral et le retrait gonflement des argiles qui ont progressé :

- 1 : Développer la connaissance (aléas, enjeux, méthodes) dans les différentes zones sensibles
- 2 : Développer l'observation et prévoir la mise à disposition des données dont la mesure phare : Identifier une structure chargée de mesurer les variations à long terme du niveau des mers.
- 3 : Généraliser la vigilance, l'alerte et les dispositifs associés et systématiser le retour d'expérience (REX)
- 4 : Intégrer l'impact du changement climatique sur les risques naturels dans la maîtrise de l'urbanisation
- 5 : Réduire la vulnérabilité, améliorer la résilience et l'adaptation au changement climatique

Objectif stratégique Domaine 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas

Déclaration d'objectif stratégique:

La plate-forme nationale est pilotée par Conseil d'orientation pour la prévention risques naturels majeurs (COPRNM), conseil consultatif auprès du Ministre en charge de l'Ecologie et du Développement durable (MEDDE). Ce conseil rassemble des élus, des personnes qualifiées ainsi que les administrations représentant les sensibilités les plus directement concernées par la réduction des risques de catastrophes. Son secrétariat est assuré par le Directeur général de la prévention des risques (DGPR), Délégué aux risques majeurs(DRM) et lui même point focal du Cadre d'action de Hyogo et correspondant national de l'ISDR. En janvier 2012, les Assises nationales sur les risques naturels organisées à Bordeaux et auxquelles ont participé plus de 600 acteurs de la prévention des risques (collectivités locales, administrations, entreprises ou associations) étaient la préfiguration d'un forum national de la plate-forme française.

Le développement de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation est inscrit dans la LENE (loi portant engagement national pour l'environnement) «Art.L.5664.- L'État, en s'appuyant sur le conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs et en concertation avec les parties prenantes concernées au niveau national, dont les associations nationales représentatives des collectivités territoriales, élabore une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui définit les grands objectifs de réduction des conséquences négatives potentielles associées aux inondations.. Le projet de stratégie, en particulier ces critères, est soumis à l'avis du conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs».

La stratégie nationale s'articule autour des trois objectifs à faire évoluer dans le temps et qui devront être déclinés sur chaque territoire à risque important de façon plus précise sous forme de stratégies locales en mobilisant différents outils de la gestion du risque d'inondation

Pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire national de métropole et d'outre-mer, notamment face aux enjeux importants qui imposent aujourd'hui de disposer d'une vision priorisée des actions à mener à moyen et long terme, l'État et les parties prenantes ont fondé cette stratégie sur des valeurs essentielles de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité.

Un rapport annuel d'activité des services de l'Etat compétents en matière de RRC est établi tous les ans par le Délégué aux risques majeurs point focal pour l'ISDR. Le rapport 2011 s'est élargi aux actions concrètes menées par l'ensemble des acteurs oeuvrant pour la RRC.

http://catalogue.prim.net/207_rapport-2011-du-delegue-aux-risques-majeurs.html

En 2012, une plate-forme extranet de la plate-forme est lancée.

Objectif stratégique Domaine 3

Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

Déclaration d'objectif stratégique:

Dans le cadre de l'organisation d'une chaîne de vigilance et d'alerte, la prévision des crues et l'hydrométrie (mesure des niveaux d'eau et des débits des cours d'eau) est assurée par un réseau national comprenant :

- service à compétence nationale du MEDDE : le SCHAPI (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations),
- 22 Services de prévision des crues (SPC) répartis sur la métropole continentale, et des Cellules de veille hydrologique (CVH) qui se constituent progressivement dans les DOM et en Corse, ainsi que 33 unités d'hydrométrie (28 en métropole et 5 en outremer, 29 en 2014).

Depuis octobre 2011, un volet « inondation » distinct a été ajouté au portail vigilance de Météo-France, traduisant un risque hydrologique non localement associé à de fortes pluies. Un effort très important est mené pour moderniser les outils de prévision, en généralisant l'usage de modèles associé à la formalisation de l'expérience passée, et pour renforcer la robustesse de toute la chaîne de transmission et d'élaboration des données.

Section 3: Priorité d'action 1

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.

Priorité d'action 1: Indicateur 1

Une politique nationale et un cadre d'action légale de réduction du risque existent avec des responsabilités décentralisées et des capacités à différents niveaux.

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Les risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans les décisions de planification et d'investissement public? Oui

Plan national de développement	Non
Stratégies sectorielles et plans	Oui
Stratégies et politiques en matière de changement climatique	Oui
Etudes de la stratégie de réduction de la pauvreté	Non
Bilan commun des pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD)	Non
Politique de défense civile, stratégie et planification des interventions d'urgence	Oui

Des dispositions législatives et/ou réglementaires ont-elles été prises pour la gestion des risques de catastrophe? Oui

Description:

Il existe depuis de nombreuses années un corpus législatif et réglementaire contribuant à la définition d'une politique nationale de réduction des risques de catastrophes. Tout ce dispositif figure dans les codes de l'Environnement, de l'Urbanisme, de la Sécurité Civile, de la défense, de l'éducation et des collectivités territoriales,... Cette stratégie globale fait l'objet d'ajustements permanents. Ainsi, une action forte est actuellement conduite sur le risque d'inondation dans le cadre de la directive européenne.

En une vingtaine d'années, plusieurs lois sont intervenues pour organiser la politique de prévention des risques naturels :

- Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles
- Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à la protection de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs
- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement
- Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile a notamment pour objectif de clarifier les rôles des différents acteurs (du niveau national à local) et de promouvoir la responsabilité individuelle, l'information et la conscience du risque
- La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (notamment à son article 44)
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 d'engagement national pour l'environnement incluant en particulier la transposition de la directive inondation.

Ces textes législatifs sont traduits dans différents codes, notamment ceux de l'environnement, de l'urbanisme, des collectivités territoriales et des assurances.

Différents plans et programmes contribuent à l'effectivité de ces textes législatifs, notamment : les Programmes Prioritaires d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI), les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et Technologiques (PPRT), le dispositif d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC), le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fonds Barnier) et le régime « catastrophe naturelle ».

Le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) est entré en activités en septembre 2009. Il est constitué de représentants des différents ministères, d'élus nationaux et locaux (Sénat, Assemblée nationale, Collectivités) et de personnes qualifiées issues de la société civile. Il élabore des avis et des recommandations relatives aux politiques publiques de gestion des risques naturels

Contexte & Contraintes:

Beaucoup reste à faire pour informer et sensibiliser nos concitoyens et les rendre acteurs de leur sécurité

Dans le cadre des travaux du COPRNM, suite au rapport relatif à « la stratégie française à l'international de réduction des risques de catastrophes naturelles », un comité de pilotage international se met en place pour suivre les chantiers et actions de cette stratégie.

http://catalogue.prim.net/187_la-strategie-francaise-a-l-international-de-reduction-des-risques-de-catastrophes-naturelles-orientations-adoptees-par-le-coprnm.html

Priorité d'action 1: Indicateur 2

Des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction du risque à tous les niveaux administratifs

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Quelle est la part des budgets affectée, d'une part, à la réduction des risques et, d'autre part, aux interventions et aux opérations de reconstruction?

	Réduction / prévention des risques (%)	Interventions et opérations de reconstruction (%)
Budget national		

Budget décentralisé / infranational

Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de sécurité contre les menaces de catastrophes (transport, agriculture, infrastructures)	226 millions euros
--	--------------------

Description:

Opérations financées sur le budget de l'Etat

10 M Euros Elaboration des PPRN

6,41 M Euros Connaissance des risques majeurs*

27,47 M Euros Etudes et travaux de prévention des risques naturels

13,1 M Euros Etudes et travaux du plan séisme Antilles

30,84 M Euros Programmes d'action de prévention des inondations

Opérations financées par le fonds de prévention des risques naturels majeurs

3,19 M Euros Expropriations

127,65 M Euros Délocalisations

dont Xynthia 99 MEuros

0,68 M Euros Evacuation et relogement

0,52 M Euros Traitement des cavités souterraines

1,46 M Euros Etudes et travaux prescrits par un PPRN

0,35 M Euros Etudes et travaux de mise en conformité des digues domaniales

4,16 M Euros Etudes et travaux de prévention du risque sismique dans les HLM

225,83 M Euros Total

Contexte & Contraintes:

Rigueur budgétaire

Priorité d'action 1: Indicateur 3

La participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité et de ressources au niveau local

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Les autorités locales disposent-elles de responsabilités et de crédits réguliers/systematiques en matière de réduction des risques de catastrophe?
Oui

Législation (Les autorités locales disposent-elles d'un mandat en matière de réduction des risques de catastrophe en application d'une législation spécifique?)

Oui

Crédits budgétaires régulièrement alloués aux autorités locales en vue de la réduction du risque de catastrophe

Oui

Estimation du pourcentage des budgets locaux alloué à la réduction des risques de catastrophe

0

Description:

Concernant le risque sismique, le plan séisme Antilles est pour l'essentiel un programme national de confortement parasismique ou de reconstruction du bâti public. Evalué à 5 milliards d'Euros, il devrait s'étaler sur environ vingt-cinq ans et correspondre pour le MEDDE principalement à une aide en faveur des collectivités territoriales à hauteur d'environ 30 à 40 M€ par an (prélevée très majoritairement sur le FPRNM) et près d'un milliard d'euros au total. Le ministère de l'outre-mer contribue aussi à ce plan. Toutefois, le plan séisme Antilles n'avance pas assez vite. Cette accélération concerne aussi bien les bâtiments de l'Etat que les bâtiments beaucoup plus nombreux des collectivités territoriales.

Concernant le risque d'inondation, de juillet 2011 à juillet 2012, 26 programmes ont été examinés par la CMI, dont 15 projets de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) complets et 11 projets de PAPI d'intention. Un montant total de 390 Meuros sont contractualisés pour ces PAPI pour la période 2011/2016. La part Etat

représente environ 37,5% de ce montant, soit environ 147 M€ échelonnés sur la durée . De juillet 2011 à juillet 2012, 8 projets de renforcement de digues (PSR) ont été labellisés. par la CMI, pour un montant total de 70 M€ (les projets qui contribuent à une augmentation du niveau de protection sont inclus dans les conventions PAPI, mais sont comptabilisés dans les 70 M€)

La participation de l'Etat pour le renforcements de digues (PSR s'élève à 23 millions d'euros, soit un taux de subvention moyen d'environ 33%, essentiellement sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). Il n'est pas prévu de crédits budgétaires pour les PSR.

Contexte & Contraintes:

-- Téléchargement en cours --

Priorité d'action 1: Indicateur 4

Une plateforme multi -sectorielle pour la réduction du risque fonctionne

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Les organisations de la société civile, les institutions nationales de planification et de financement, et les organisations clés dans les domaines économiques et du développement sont-elles représentées dans la plate-forme nationale?

Oui

Membres de la société civile (les dénombrer)	yes
Institutions nationales de planification et de financement (les dénombrer)	yes
Organismes sectoriels (les dénombrer)	yes
Secteur privé (les dénombrer)	yes
Institutions scientifiques et universitaires (les dénombrer)	yes
Organisations de femmes participant aux plateformes nationales (les dénombrer)	0
Autres (veuillez préciser)	yes

De quelle autorité la coordination des actions de réduction des risques de catastrophe relève-t-elle?

Cabinet du premier ministre/président	Oui
Unité de planification et/ou de coordination centralisée	Non
Département de la protection civile	Oui
Ministère de la planification environnementale	Oui
Ministère des finances	Oui

Autres (veuillez préciser)

Description:

La plateforme française pour la prévention des risques majeurs [pprim.fr] rassemble l'ensemble des structures publiques, privées ou associatives qui œuvrent en France à la réduction des dommages sur la santé humaine, les enjeux économiques, environnementaux ou culturels et au renforcement de résilience individuelle ou collective face aux aléas naturels.

Elle est pilotée par le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs [COPRNM] placé auprès du Ministre du développement durable. Une nouvelle répartition au sein du COPRNM est actuellement déposée composée de parlementaires et, à nombre égal, de représentants des ministères, des collectivités locales, de la société civile et de personnes qualifiées, cet équilibre permettra de partager de manière plus collective les questions de prévention des risques naturels en associant les organisations syndicales non présentes et en mobilisant les collectivités territoriales, acteurs majeurs des choix d'aménagement et de la prévention des risques, ainsi que des experts et des ONG. Un avis favorable a été émis par le COPRNM sur cette nouvelle composition le 20 décembre 2012. Son secrétariat est assurée par le Directeur général de la prévention des risques, délégué aux risques majeurs, lui-même point focal du Cadre d'action de Hyogo et correspondant national de l'inter-agence des Nations Unies pour la stratégie internationale [ISDR/SIPC]. Par convention, l'Association pour la prévention des catastrophes naturelles [Afpcn] qui assure au travers de son conseil d'administration une représentation élargie de la société civile, est chargée de son animation. L'AFPCN dispose d'un conseil scientifique et travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne.

En 2007, elle a contribué à la mise en place au nom de la plate-forme française, d'un Réseau européen de plateformes nationales (ENNP) qui permet une coopération avec l'Allemagne, la République tchèque et la Pologne

Contexte & Contraintes:

Au-delà des outils réglementaires (PLU, PPR, Affichage, repères,...) il est proposé de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de la plate-forme française pour la réduction des risques de catastrophes des outils communs qui permettent l'identification de la plate-forme, la communication vis-à-vis du public, les échanges entre acteurs et la promotion de la RRC. Les prochaines assises nationales des risques naturels, rassemblement annuel des acteurs français sous le terme de forum français de la RRC seront organisées à Bordeaux les 2 & 3 décembre 2013.

une plate-forme extranet : www.prim.net : le bouquet internet de la plate-forme française PPRIM avec un forum d'échanges thématiques.

La France assurera la présidence du forum européen des plate-formes EFDRR (Européen forum for disaster reduction) en 2015 (vice-présidence en 2014 sous présidence espagnole). Cette candidature a été acceptée lors du Forum Européen pour la Réduction des Risques de Catastrophes à Dubrovnik sous présidence croate (octobre 2012).

Section 4: Priorité d'action 2

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Priorité d'action 2: Indicateur 1

L'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous jacents dans les secteurs clés.

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Des données nationales d'évaluation multirisque permettent-elles d'éclairer les décisions de planification et de développement? Non

Evaluation multirisques	Non
% d'écoles et d'hôpitaux évalués	0
Ecoles vulnérables aux catastrophes (les dénombrer)	0
Vulnérabilité désagrégée des genres et capacités d'évaluation.	Non
Standards nationaux pour l'évaluation des multi risques	Non
Évaluation des risques conservée dans une base de données centralisée (institution responsable)	Non
Format uniformisé pour l'évaluation des risques	Non
Format d'évaluation des risques personnalisé par l'utilisateur	Non
Les risques futurs/probables sont-ils évalués?	Non
Veillez énumérer les secteurs ayant déjà	Quelques exemples en zones

utilisé des évaluations des risques de catastrophe comme prérequis à la programmation et à la planification du développement sectoriel.

inondables et aux Antilles françaises vis-à-vis de la sismicité

Description:

Des bases de données sont mises en place concernant les procédures dans le cadre de la prévention des risques naturels.

Développés au niveau local, les PPRn sont basés sur une cartographie des aléas connus (avalanches, mouvements de terrain, cavités souterraines, inondations, submersion marine, sécheresse géotechnique). Dans les zones géographiques identifiées comme les plus vulnérables. Ils sont mis à jour régulièrement et en tant que de besoin.

Plus généralement, des cartes officielles d'exposition aux différents aléas sont disponibles sur l'ensemble du territoire, notamment pour les zones sismiques, inondables ou soumises à un risque de mouvement de terrain.

Enfin dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive européenne inondation, des cartes de territoires à risque à risque important d'inondation (TRI) pour l'automne 2012 pour lesquels l'Etat accordera en priorité son soutien. Pour approfondir la connaissance des risques d'inondation sur ces territoires identifiés, une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation sur les TRI devra être achevée le 22 décembre 2013 .

Un observatoire national des risques naturels (ONRN) a été fondé le 3 mai 2012 par la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat représenté par le ministère du Développement durable (MEDDE), la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels ((MRN), association entre la FFSA et le GEMA). L'Observatoire devra permettre :• La mise en commun d'informations et d'études provenant de données produites par différents acteurs,• Une disponibilité d'informations nationales, fiables, homogènes, rassemblées et suivies dans la durée,• Le partage de données agrégées ou traitements ciblés, outre les données publiques déjà disponibles,• Une approche globale commune des différents risques présents sur les territoires, relayée localement,• La diffusion nationale d'études et de constats sur les risques, les mesures en place et les résultats obtenus

Contexte & Contraintes:

-- Téléchargement en cours --

Priorité d'action 2: Indicateur 2

Des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Les pertes et aléas dus aux catastrophes sont-ils systématiquement enregistrés et analysés? Oui

Des bases de données des pertes dues aux catastrophes existent et sont régulièrement mises à jour.

Oui

Des rapports sont produits et utilisés pour la planification par les ministères des finances, de la planification et des différents secteurs (à partir des bases de données sur les catastrophes et des systèmes d'information)

Oui

Les aléas font l'objet d'un suivi cohérent au travers des localités et des subdivisions territoriales

Non

Description:

Les rapports de présentation des PPRn incluent un historique des événements extrêmes au niveau des territoires.

Des retours d'expérience et des évaluations des dommages sont conduits systématiquement à l'issue de chaque événement majeur.

Le portail Prim.net d'information sur les risques (<http://www.prim.net>) de la plate-forme nationale PPRIM, donne accès à des informations sur :

les PPRn et atlas des zones exposées regroupant à l'échelle nationale des données en provenance des services départementaux ;

des événements catastrophiques passés (à ravers les arrêtés de reconnaissance de l'état des catastrophes naturelles publiés) ;

les documents d'information préventive (document d'information communal sur les risques majeurs DICRIM, information acquéreurs locataires).

Dans le cadre du plan séisme Antille, un bilan est établi annuellement et un site lui est dédié. <http://www.planseisme.fr/-Accueil-.html>

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne inondation, une évaluation préliminaire de l'ensemble des risques d'inondation a été réalisée fin 2011, qui a été complétée par une évaluation préliminaire nationale.

Cette première phase a permis de disposer d'une d'un état des lieux homogène de

l'exposition aux risques d'inondations sur l'ensemble du territoire national (métropole et départements d'Outre Mer).

Contexte & Contraintes:

Le lancement du site ONRN accessible depuis le site www.prim.net.

Priorité d'action 2: Indicateur 3

Des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés.

Niveau de progrès atteint: 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

Questions clés et moyens de vérification

Les pays sujets aux risques sont-ils alertés à temps des risques à venir? Oui

Les systèmes d'alerte précoces agissent efficacement	Oui
Préparation au niveau local	Oui
Systèmes et protocoles de communication utilisés et mis en application	Oui
Implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces	Oui

Description:

Le système de Vigilance hydro-météorologique couvre les risques d'origine météorologique et hydrologique depuis 2007. Il fournit une aide à la décision essentielle à la fois au service de sécurité civile national, aux préfets et maires responsables de l'alerte et de la protection, et au public. Le système permet le déclenchement d'alertes et l'activation de plans de préparation et de secours (dispositif ORSEC) au niveau des départements concernés et de plans communaux de sauvegarde (PCS) dans les collectivités. Il assure une veille continue (au moins deux fois par jour) pour les phénomènes suivants : vent viloent, orages, pluie et inondations, canicule, vague de froid, neige-verglas, avalanche et depuis 2011, submersion marine.

En effet, suite aux événements du littoral atlantique et du Var, un programme partenarial entre le ministère du développement durable, Météo France et le SHOM (service hydrographique et océanographique de la marine, sous tutelle du ministère de la défense) est engagé pour améliorer l'avertissement des acteurs de la gestion de crise sur la

possibilité de crues soudaines dommageables et ainsi permettre aux collectivités de se mobiliser et d'informer les citoyens, notamment dans le cadre de leur plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan se décline notamment au travers des points suivants :

- Le nouveau volet « vagues-submersion » de la vigilance météorologique publiée par Météo-France : un nouvel outil au service du renforcement de la protection des populations
- Le service d'avertissement sur les pluies intenses à l'échelle communale (APIC) : une meilleure couverture du territoire par le renouvellement et le renforcement du réseau de radars hydrométéorologiques et de pluviomètres au sol, afin d'observer en temps réel et de manière localisée, les pluies ;
- L'extension du réseau de cours d'eau surveillé par l'État pour la prévision des crues et la vigilance « crues ».

Contexte & Contraintes:

Le dispositif actuel de surveillance par les services de prévision des crues (SPC) et le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) continuera à être développé et renforcé lorsque c'est nécessaire. L'amélioration de la fiabilité et de la qualité de son fonctionnement sera poursuivie. Plus de 21 000 km de cours d'eau font actuellement l'objet d'une surveillance par l'État sur le territoire métropolitain. Les extensions déjà prévues dans les schémas directeurs de prévision des crues (SDPC) établis au niveau des grands bassins hydrographiques, seront mises en oeuvre, après les consultations nécessaires, dans les deux ans qui viennent.

Priorité d'action 2: Indicateur 4

L'évaluation des risques au niveau national et local prend en compte les risques trans-nationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction du risque.

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Votre pays participe-t-il à des actions régionales ou infrarégionales de réduction des risques de catastrophe? Oui

Mise en place et maintien d'un suivi des aléas au niveau régional	Non
Évaluation des risques au niveau régional ou infrarégional	Non
Alerte rapide régionale ou infrarégionale	Oui
Définition et mise en œuvre de protocoles pour le partage transfrontalier d'informations	Oui

Description:

La transposition en droit français de la directive européenne inondation doit permettre une harmonisation progressive des pratiques de gestion des risques, notamment en matière de production de connaissances partagées entre parties prenantes sur les conséquences potentiellement dommageables de toutes catégories d'inondations.

La France participe au programme MeteoAlarm développé par Eumetnet permettant une meilleure lisibilité de la vigilance météorologique et hydrologique à l'échelle européenne. Une coopération transfrontalière est formalisée pour la gestion des risques d'inondation au niveau des cours d'eau suivants : Rhin supérieur (DE/FR/CH), Escaut et Meuse (FR/BE/NL), Semois/Semoy (BE/FR), Garonne (ES/FR).

La France contribue aux travaux de la Commission européenne (notamment pour le développement d'une approche communautaire en matière de gestion des risques), de la Convention Alpine, du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes de la SIPC.

Contexte & Contraintes:

-- Téléchargement en cours --

Section 5: Priorité d'action 3

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux

Priorité d'action 3: Indicateur 1

Des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs (à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information)

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il un système national d'information sur les catastrophes? Oui

Diffusion proactive de l'information	Oui
Mise en place de mécanismes d'accès/diffusion (Internet, programmes d'information radiotélévisés)	Oui
Fourniture d'information avec consignes proactives de gestion des risques de catastrophe	Oui

Description:

Des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), sont mis à la disposition du public par les maires. Ils synthétisent la description des phénomènes et leurs conséquences sur les personnes et les biens, et précisent les mesures individuelles et collectives pour en minimiser les effets. Ils servent d'introduction aux plans communaux de sauvegarde.

Depuis le 1er juin 2006, le vendeur/bailleur de biens immobiliers est soumis à l'obligation d'informer l'acquéreur/locataire, d'une part sur la localisation du bien au regard du zonage sismique et/ou d'un plan de prévention des risques, d'autre part de tout sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité résultant de catastrophes naturelles ou technologiques reconnues par arrêté.

Les maires des communes avec PPR approuvé tiennent au moins une séance publique d'information sur les risques, l'état de la prévention et les assurances tous les deux ans. D'autres initiatives encouragent à la culture du risque inondation. Partant du principe que la mémoire et la connaissance des processus d'inondation participent à diminuer la vulnérabilité des territoires, l'Union régionale des CPIE de Picardie a édité un livret « Paroles

d'acteurs » qui collecte des témoignages sur les inondations survenues dans la région ces dernières années d'élus, de riverains, d'entrepreneurs et des agents des services ou de membres d'associations.

Dans les zones inondables, les maires mettent en place des repères correspondant aux plus hautes eaux connues (PHEC). Ces repères de crues sont inventoriés par l'Etat.

Le site www.Prim.net a été revu : composé de 10 chaînes, il rassemble les données disponibles des services de l'Etat, des ressources ministérielles et celles de ses opérateurs. Ce site donne accès notamment à la base de données Gaspar, qui rassemble l'information sur les catastrophes ayant touché les territoires dans le passé et le suivi à la maille communale de l'état d'avancement des outils de politique publique de prévention (PPR, PCS, DICRIM, etc).

Il a été complété d'un site relatif à la mémoire des catastrophes unique en son genre en Europe. Son but est de contribuer à une mémoire à travers la constitution d'une banque de témoignages, afin de favoriser la résilience des générations actuelles et futures. Il s'agit d'une initiative de l'Institut pour l'histoire et la mémoire des catastrophes (IHMéC)

Le site Cartorisques sera modifié avec la mise en œuvre de l'application Géorisques.

Enfin, le portail Prim.net sera complété en 2013 d'un site relatif à la plateforme française et une autre dédié à l'Obersavatoire national des risques naturels (ONRN).

Contexte & Contraintes:

Le défi est la mise en place d'une plateforme numérique PPRIM.fr pour le développement et l'animation de la plateforme nationale regroupant les acteurs de la RRC

Priorité d'action 3: Indicateur 2

Les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les formations incluent la réduction du risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction.

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

La réduction de risques de catastrophes est-elle incluse dans les programmes de l'éducation nationale? Oui

À l'école primaire	Oui
Au secondaire	Oui
À l'université	Oui
Dans l'enseignement professionnel	Oui

Description:

Selon le code de l'éducation, tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours. Cette sensibilisation est optionnelle dans l'enseignement primaire, mais obligatoire au secondaire (en sciences de la vie et de la terre, en géographie et dans le thème multidisciplinaire "sécurité").

L'Institut Français de Formateurs "Risques Majeurs et protection de l'Environnement" (IFFO-RME) contribue à cette sensibilisation avec un réseau de 500 formateurs et un ensemble de supports pédagogique à destination des enseignants et des élèves.

Différents programmes de formation professionnelle visent, en particulier, les acteurs de la filière « bâtiment » (architectes, artisans, techniciens,...), les journalistes spécialisés, et les agents des services publics territoriaux (à travers le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT))

Contexte & Contraintes:

Difficultés liées à la mise en place d'actions récurrentes pour les établissements scolaires (journée ISDR avec simulation d'exercice comme à Rouen) et nécessité d'un réseau de formateurs pour venir en appui aux initiatives locales

L'Iffo-rme a développé une distinction particulière pour les écoles qui ont développé une démarche globale d'éducation et de mise en sûreté : Bouclier Orange.

Priorité d'action 3: Indicateur 3

Des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de coût sont en place, et renforcés.

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

La réduction du risque de catastrophes est-elle incluse dans le budget national pour la recherche appliquée? Oui

Recherche sur les programmes et les projets	Oui
Mise en application/utilisation de résultats de recherche, produits ou études par des institutions publiques et privées	Oui
Etudes sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes	Oui

Description:

Pour l'analyse coût-bénéfice, la méthode privilégiée est celle de l'estimation des dommages évités. La pratique n'est pas homogène sur le territoire, il y a quelques études « phare » sur les grands bassins (Seine, Loire, Meuse, Rhône, etc.) et des sites sensibles (Séchilienne, etc.), mais une multitude de projets d'aménagement ont vu le jour sans évaluation économique.

Depuis 1995, les Plans de Prévention des Risques comportent une cartographie de l'aléa et des éléments exposés (notamment en zone urbaine et non-urbaine). Une méthodologie d'estimation de la vulnérabilité fut mise en place entre 1988 et 1995, mais dans la pratique elle se montra trop contraignante et ne fut que rarement appliquée dans les règles de l'art. . Des réseaux et programmes scientifiques rassemblent différents laboratoires et organismes autour de ces problématiques avec une approche multidisciplinaire.

Contexte & Contraintes:

Mobilisation en cours des instances nationales en charge de la recherche et notamment du Commissariat général au développement durable.

Priorité d'action 3: Indicateur 4

Des campagnes d'information au niveau national existent pour créer une culture de prévention avec une diffusion dans les communautés urbaines et rurales

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les campagnes d'éducation du public sur la réduction des risques de catastrophe destinées aux collectivités et autorités locales exposées incluent-elles les risques de catastrophe? Oui

Campagnes d'éducation du public pour mieux sensibiliser aux risques	Oui
Formation du gouvernement local	Oui
Gestion des catastrophes (préparation et intervention d'urgence)	Non
Gestion préventive des risques (risques et vulnérabilités)	Non
Consignes de réduction des risques	Non
Accessibilité de l'information sur la	Oui

réduction du risque de catastrophes au niveau des communautés

Description:

Le système de vigilance comprend un volet de communication auprès du public qui a permis de développer progressivement une conscience des risques au niveau national pour les aléas pris en compte par la vigilance.

Différents outils d'information contribuent au développement d'une conscience du risque : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), informations aux acquéreurs et locataires, séance publique d'information sur les risques (cf Section 4 Indicateur 1).

Différents programmes de formation professionnelle visent, en particulier, les acteurs de la filière « bâtiment » (architectes, artisans, techniciens,...), les journalistes spécialisés, et les agents des services publics territoriaux (à travers le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT))

Le Haut comité français de la défense civile (HCFDC) a mis en place un label Pavillon orange pour distinguer les villes développant des actions concrètes pour leur résilience

Contexte & Contraintes:

Une mobilisation des associations d'élus est nécessaire pour une généralisation des pratiques.

A ce jour, seules quelques villes se sont engagées dans le cadre de la campagne 2010-2015 « Pour des villes résilientes ».

Des publications sont à encourager telle « prise en compte des risques naturels, dix monographies » publiées par le CERTU pour le Ministère du développement durable, avec le concours des DREAL et du bureau d'études Urbater, doivent inciter les acteurs locaux, collectivités, concepteurs et aménageurs à agir dans ce sens. Elles illustrent le fait que l'intégration des risques naturels dans l'aménagement et l'urbanisme résulte d'une démarche continue et mise en oeuvre à tous les niveaux. Cela nécessite le déploiement d'une approche renouvelée qui repose sur 3 principes :

- la connaissance du territoire et des phénomènes naturels qui peuvent l'affecter,
- la construction d'une approche partagée du risque entre les acteurs,
- l'utilisation d'un ensemble d'outils et de savoir-faire appropriés au type de risque et de problème traité : l'ingénierie territoriale du risque.

http://catalogue.prim.net/188_prise-encompte-des-risques-naturels-10-monographies.html

Section 6: Priorité d'action 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacent

Priorité d'action 4: Indicateur 1

La réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et plans d'environnement incluant la planification et la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes. Oui

Législation pour la protection des espaces	Oui
Paiements pour les services des écosystèmes	Oui
Planification intégrale (par exemple la gestion des zones côtières)	Oui
Evaluation des impacts environnementaux	Oui
Projets et Programmes sur le changement climatique	Oui

Description:

Selon la loi Grenelle de 2009, l'autorité administrative peut qualifier de projet d'intérêt général les projets de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou des espaces soumis à des risques.

La prévention des risques majeurs est une politique transversale, rappelée dans différentes législations et stratégies officielles, toutes déclinées du niveau national au niveau local (cf Objectif stratégique Domaine 1).

Par exemple, les projets ayant un impact sur l'écoulement des eaux doivent être accompagnés d'éléments compensatoires.

Contexte & Contraintes:

La transposition de la Directive inondation est une occasion d'évaluer la vulnérabilité des enjeux

Priorité d'action 4: Indicateur 2

Des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque.

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, des quartiers? Oui

Assurances pour les cultures et les propriétés	Oui
Plans de garantie de l'emploi intérimaire	Oui
Transferts d'argent sous réserve ou non	Oui
Microfinancement (épargne, emprunts, etc.)	Non
Micro assurances	Oui

Description:

Le régime d'indemnisation Catnat assure que tout bien et toute activité économique exposés aux risques bénéficie d'une couverture assurantielle et de la solidarité nationale sous certaines conditions. Un dispositif encadré réglementairement (Bureau Central de Tarification) permet de faire en sorte, par une majoration de franchise limitée, que les risques aggravés ne soient pas exclus du bénéfice de l'assurance. Il ne cible donc pas des catégories spécifiques de populations. Le montant de la surprime (12 % de la prime d'assurance dommages, soit en moyenne 12% de 150 € = 18 € de surprime catnat pour une assurance multirisques habitations), met cette extension de garantie assez complète au prix d'une micro assurance.

Deux plans ciblent plus particulièrement des catégories de personnes vulnérables : le plan canicule et le plan grand-froid, qui s'appliquent au niveau territorial comme au niveau national.

Contexte & Contraintes:

L'augmentation des enjeux et le maintien d'une garantie de l'Etat en période de crise financière

Priorité d'action 4: Indicateur 3

Economic and productive sectorial policies and plans have been implemented to reduce the vulnerability of economic activities

Niveau de progrès atteint: 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Les risques et bénéfices de la réduction du risque de catastrophe sont-ils inclus dans la planification d'investissements publics? Oui

Systèmes publics nationaux et sectoriels d'investissements incluant la réduction du risque de catastrophes

Oui

Veillez fournir des exemples spécifiques (infrastructures publiques, transports et communication, ressources économiques et facteurs de production

Investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les hôpitaux.

Oui

Description:

La plupart des administrations (notamment les services publics essentiels : santé, transport, communication, électricité, eau potable, assainissement, déchets...) et certaines entreprises ont un plan de continuité d'activité en cas de crise. Ces plans ont été renforcés récemment en réponse aux pandémies de grippe aviaire puis porcine.

Certaines entreprises ont initié des démarches visant la réduction de leur vulnérabilité et la continuité d'activité, sur la base d'un diagnostic de vulnérabilité (ex : dans le cadre du Plan-Loire).

Contexte & Contraintes:

Mettez en évidence les défis clés rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires, et suggérez les recommandations qui doivent être faites pour que ces défis soient ou puissent être surmontés dans le futur.

Priorité d'action 4: Indicateur 4

La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction.

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il des investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables? Oui

Investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables	Oui
Stabilisation des pentes dans les zones sujettes aux glissements de terrains	Oui
Formation des maçons aux technologies de construction sûres	Non
Octroi de terres sans risque aux ménages et aux collectivités à faible revenu	Non
Intégration du risque dans la réglementation relative au zonage des terres et à l'aménagement immobilier privé	Oui
Réglementation de la délivrance des titres de propriété	Oui

Description:

La France dispose de normes spécifiques de construction (inondation, séisme, tempête, avalanche, instabilité du sol et du sous-sol) ; l'urbanisme et l'aménagement prennent en compte les différents aléas, en particulier au travers des plans de prévention des risques. Le Fond Barnier peut être sollicité pour financer des travaux de mise aux normes dans les communes soumises à un plan de prévention des risques. La modulation de la franchise, selon le nombre des reconnaissances passées de l'état de catastrophe naturelle et la mise

en place d'un PPR pour l'aléa considéré, ainsi qu'une majoration de franchise, dans les cas de sur-sinistralité ou bien de non respect des prescriptions du PPR au terme d'un délai de mise en conformité permettent d'inciter les particuliers à mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Différents programmes de formation professionnelle visent, en particulier, les acteurs de la filière « bâtiment » (architectes, artisans, techniciens,...), les journalistes spécialisés, et les agents des services publics territoriaux (à travers le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT))

Le plan séisme dans les Antilles met en œuvre spécifiquement des mesures de réduction de la vulnérabilité pour le logement social (financé par le fond Barnier).

Certaines entreprises adoptent la norme ISO 31000 qui propose une approche générique de la gestion (Management) des risques : principes, cadre organisationnel et processus.

Enfin, dans la perspective d'une gestion intégrée du risque d'inondation dont les submersions rapides, les actions de réduction de la vulnérabilité sont financées dans le cadre des PAPI (programmes d'action pour la prévention des inondations) et du PSR (plan national submersions rapides) comme mentionné à la SECTION 1, Résultats stratégiques pour l'objectif 3 (page 6).

Contexte & Contraintes:

Réticence des élus à s'investir sur du long terme dans une politique de gestion des risques naturels

Priorité d'action 4: Indicateur 5

La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Les programmes après catastrophe intègrent-ils explicitement un budget pour la réduction des risques de catastrophe et un relèvement résilient? Oui

% des fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes

0

Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe des autorités locales pour les opérations d'intervention et de relèvement

Non

Évaluation des risques lors de la planification des opérations de relèvement et de reconstruction avant et après

Oui

Mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe Non

Description:

Face au risque d'inondation, l'instance nationale de la commission mixte inondation (CMI) a acquis une véritable autorité auprès des porteurs de projets et démontré son importance permettant de mettre en place et asseoir un dispositif d'attribution des fonds publics fondé sur l'équité nationale et la responsabilité des territoires.

Depuis le 12 juillet 2011, la CMI s'est réunie 7 fois et a examiné favorablement 40 programmes, dont 15 projets de PAPI d'intention, 16 projets de PAPI complet, 9 projets de PSR (cf. carte des projets labellisés en annexe).

Un guide de remise en état des habitations a été réédité suite au passage de la tempête Xynthia, avec pour objectif d'informer les sinistrés sur les mesures de sécurité à prendre à la suite d'une inondation, sur les étapes à suivre pour une remise en état de leurs habitations, en matière de santé et de prévention.

Après chaque événement, un exercice de retour d'expérience formule des recommandations en matière d'aménagement et de prévention, qui débouchent la plupart du temps sur des mesures (concrètes et budgétées) de réduction de la vulnérabilité.

Il n'existe pas en France de différence marquée entre les hommes et les femmes concernant la vulnérabilité aux aléas naturels.

« Memoxyn » ou « Construire une mémoire sociale utile de la tempête Xynthia du 28 février 2010 », piloté par Madame Bernadette de Vanssay, en partenariat avec l'Académie de l'eau et le Ministère du développement durable (DGPR) est un programme réalisé post Xynthia afin de rassembler les points de vue et le vécu des différents groupes de population, sinistrés ou non de la catastrophe pour constituer une mémoire qui permettra de faire face dans de meilleures conditions à un événement similaire, s'il se produisait. Il a réuni une équipe pluridisciplinaire composée d'une journaliste, d'une photographe et d'une équipe de sciences sociales, spécialisée dans le domaine des risques naturels. Le rapport fait notamment état des « outils d'une mémoire utile » en préconisant d'inscrire la catastrophe dans les pratiques et dans le paysage.

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), remise depuis décembre 2011, comprend notamment la description des inondations survenues dans le passé et ayant eu des impacts négatifs significatifs sur la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel, ou l'activité économique, pour lesquelles il existe toujours une réelle probabilité que se produisent des événements similaires à l'avenir. C'est l'occasion de lancer la constitution d'une base de données historiques inondations (BDHI) qui couvre l'ensemble du territoire français, DOM compris. Il s'agit d'une initiative sans précédent, dont la mise en oeuvre devrait s'étaler sur plusieurs années. Elle permet néanmoins de disposer dès à présent d'une description approfondie des principales crues qui ont marqué, depuis plusieurs siècles, les différents districts.

Contexte & Contraintes:

-- Téléchargement en cours --

Priorité d'action 4: Indicateur 6

Des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les incidences des grands projets de développement sur la réduction des risques de catastrophe font-elles l'objet d'une évaluation? Oui

Les coûts/avantages de la réduction des risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des grands projets de développement? Oui

Impact des risques de catastrophes prenant en compte l'environnement	Oui
Par les autorités et institutions nationales et infranationales	Oui
Par les acteurs internationaux du développement	Oui

Description:

Chaque projet d'aménagement est actuellement soumis à évaluation environnementale qui comprend une partie relative aux risques (risques pour l'aménagement et risques induits). De plus, les infrastructures doivent respecter certains critères de résistance aux aléas naturels.

Depuis 2010, la Direction générale de la prévention des risques et le CETMEF sont impliqués dans un groupe de travail international « International Levee Handbook » (en partenariat avec les institutions anglaises, américaines hollandaises) dont l'objectif est d'établir un guide international pour la construction et la gestion des digues (lancement du « Handbook » en Arles le 3 octobre 2013).

Depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les constructions sont soumises à des procédures d'autorisation et des mesures compensatoires peuvent être imposées pour les zones soumises à risque d'inondation. Des financements de l'Etat, des collectivités ou de la Commission européenne contribuent à mettre en œuvre ces mesures compensatoires. Les conséquences différées des risques naturels sont examinées dans les retours

d'expérience comme par exemple dans le rapport de l'Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois sur «la collecte, l'inventaire et la gestion des déchets générés par la tempête Xynthia » (publié le 30 septembre 2010 avec le soutien de l'ADEME). L'objectif de cette étude était de faire le bilan de la gestion des déchets produits par Xynthia, d'en tirer des enseignements et de faire des recommandations préventives et curatives reproductibles et applicables sur l'ensemble du territoire français et outre-mer à la suite de circonstances analogues.
(http://www.robindesbois.org/dechets_post_cata/dechets_post_cata.html).

A la demande et avec le soutien du Ministère du développement durable, l'AFPS a envoyé une mission post-sismique, menée par Claude Hauss, du 24 mai au 1er juin 2010 afin de tirer des enseignements de cet événement et de faire des recommandations pour Haïti et pour les Antilles françaises.

http://catalogue.prim.net/157_le-seisme-d-haiti-du-12-janvier-2010-rapport-de-la-mission-afps.html

Contexte & Contraintes:

Mettez en évidence les défis clés rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires, et suggérez les recommandations qui doivent être faites pour que ces défis soient ou puissent être surmontés dans le futur.

Section 7: Priorité d'action 5

Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

Priorité d'action 5: Indicateur 1

De solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion du risque ont été mis en place dans une perspective de réduction du risque.

Niveau de progrès atteint: 4

Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il, à l'échelle nationale, des programmes ou politiques de préparation aux catastrophes, de planification d'urgence et d'intervention? Oui

La réduction des risques de catastrophe est intégrée à ces programmes et politiques

Oui

Des mécanismes institutionnels sont mis en place pour la mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe, et font appel à la société civile et au secteur privé en sus du soutien du secteur public

Oui

Des politiques ou programmes nationaux sont-ils en place pour rendre les écoles et les établissements de santé sûrs en cas de catastrophe? Oui

Politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux

Oui

Exercices de simulation et formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux

Oui

Les risques de catastrophe futurs sont-ils anticipés au travers du développement de scénarios et de la planification de la préparation? Oui

Des scénarios de risques potentiels sont développés en prenant en compte les projections de changement climatique

Oui

Les plans de préparation sont régulièrement

Oui

mis à jour en fonction de scénarios de risques futurs

Description:

Les politiques publiques et capacités institutionnelles pour la préparation à l'urgence sont décrites à la Section 1.

HCFDC (entreprises) Réseau Rmé

Contexte & Contraintes:

Généraliser des exercices de préparation : Rouen avec la radio et la société civile, Rhônes avec l'exercice de sécurité civile de simulation de crues majeures du Rhône nommé « ERIDAN », et Antilles avec l'exercice de simulation d'un séisme de magnitude 8 (exercice du 26 février 2013 en Guadeloupe

Priorité d'action 5: Indicateur 2

Des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes.

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les plans de contingences, les procédures et les ressources sont-elle en place pour faire face à une catastrophe? Oui

Les plans d'intervention tiennent compte des spécificités des deux sexes	Oui
Plans d'urgence/de gestion des risques pour une prestation continue de services de base	Oui
Centres opérationnels et de communication	Oui
Groupes de recherches et de secours	Oui
Stocks de matériels de secours	Oui
Abris	Oui
Installations médicales sûres	Oui

Prise en compte de la spécificité des personnes âgées et handicapées dans les secours, les refuges et les installations médicales d'urgence

Non

Les entreprises sont des partenaires proactifs de la planification et des opérations d'intervention.

Oui

Description:

Les entreprises actives dans le cadre des infrastructures réseaux (opérateurs téléphonie, transports..) et des risques industriels.

La préparation à la crise et la gestion des crises sont sous la responsabilité du maire pour les événements limités à une seule commune, et des préfets pour les événements de plus grande étendue. Ceux-ci bénéficient si nécessaire du soutien de l'Etat au niveau départemental, zonal, national, et un soutien européen peut être sollicité. Au niveau national, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC) centralise l'ensemble des informations sur les risques et assiste les préfets et les maires pour la diffusion des alertes. Au niveau territorial, 37% des communes identifiées "à risque" ont un plan de préparation à l'urgence en 2011 (plan communal de sauvegarde, PCS).

La plupart des administrations (notamment les services publics essentiels : santé, transport, communication, électricité, eau potable, assainissement, déchets...) et certaines entreprises ont un plan de continuité d'activité en cas de crise. Ces plans ont été renforcés, notamment dans le contexte du développement des pandémies de grippe H5N1 et H1N1.

Les établissements accueillant du public (établissements scolaires, hôpitaux, transports, etc.) ont chacun un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), et en fonction des circonstances mettent en œuvre des travaux afin de réduire leur vulnérabilité.

D'autre part, les foyers peuvent être incités à élaborer un plan familial de mise en sécurité encouragés par les assureurs.

Contexte & Contraintes:

Inciter les gestionnaires responsables de biens immobiliers à établir une carte grise du bâti pour informer et prévenir les dommages face aux risques naturels (à l'instar de l'initiative de la Mairie de Paris dans sa lettre d'information aux responsables d'immeubles parisiens face aux risques d'inondation, mai 2012).

Priorité d'action 5: Indicateur 3

Des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer une réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire.

Niveau de progrès atteint: 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures? Oui

Fonds nationaux de prévoyance et pour les catastrophes	Oui
La réduction des risques futurs est prise en compte dans l'utilisation de fonds catastrophes	Oui
Dispositifs d'assurance et de réassurance	Oui
Obligations-catastrophes et autres mécanismes du marché des capitaux	Non

Description:

Plusieurs réserves financières sont disponibles immédiatement après les catastrophes :

- le fonds de secours immédiat permet d'assister les sinistrés pour subvenir aux besoins de première nécessité ;
- pour les biens assurés publics et privés, le secteur des assurances (cf Section 6, Indicateur de base 2 page 52) indemnise les dommages constatés à travers le régime CatNat ;
- pour les biens non assurés ou non assurables des collectivités, la solidarité nationale s'exprime à travers des fonds d'indemnisation gérés par le Ministère en charge de l'Intérieur ;
- pour des catastrophes de grande ampleur, le fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) peut être sollicité ;
- diverses ONG et la Croix-Rouge disposent également de fonds d'urgence.

L'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de crise sont gérés au niveau départemental par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), leur mise en œuvre étant coordonnée en tant que de besoin par la Direction de la Sécurité Civile (DSC). Les ONG et la Croix-Rouge participent au dispositif avec leurs moyens propres.

Contexte & Contraintes:

-- Téléchargement en cours --

Priorité d'action 5: Indicateur 4

Des procédures pour l'échange d'informations durant les aléas sont en place pour effectuer des analyses post-catastrophes

Niveau de progrès atteint: 5

Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il une méthode ou des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe? Oui

Méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes	Oui
Méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe	Oui
Prise en compte de la sexospécificité dans les méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe	Oui
Ressources humaines identifiées et formées	Oui

Description:

Les résultats de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) effectuée nationalement, à partir des évaluations produites dans chaque district hydrographique. (demandées dans le cadre de la Directive européenne du risque d'inondation) de la métropole et des départements d'outre mer montre que près d'un habitant sur 4 est exposé au risque d'inondation, et près d'un emploi sur 3 pourrait être impacté en cas d'inondation. Un bâtiment exposé au risque de submersion marine sur cinq est une habitation de plain-pied, dont les habitants sont de ce fait particulièrement vulnérables aux phénomènes d'inondations rapides. Cette situation doit nous interpeller et pousser les acteurs à agir dès maintenant pour ne pas compromettre la capacité des générations futures à gérer les événements d'inondation.

L'établissement de la cartographie des zones inondables dans les territoires à risque important d'inondation (échéance fin 2013) complètera ces informations pour être un outil d'aide à la décision.

A l'échelle régionale, Visiau risques est un SIG multirisques qui développe une connaissance partagée des risques majeurs en Ile-de-France. Depuis 2001, sollicité par le

ministère de l'environnement, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAUIdF) travaille sur la constitution de ce SIG multirisques régional prenant en compte les risques naturels et technologiques avec un fort positionnement sur les enjeux. Au delà de la connaissance des risques et du diagnostic des enjeux exposés, il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour améliorer la prise en compte des risques naturels et technologiques dans les réflexions d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme. Visiau Risques est construit à partir de quatre thèmes : les phénomènes et les aléas, les documents réglementaires d'aménagement (actuels, futurs), les enjeux (humains, économiques, patrimoniaux), l'information préventive (source GASPAREL).

Le système de Vigilance (cf Section 4, Indicateur de base 3) et le système Synergi donnent accès aux autorités de sécurité civile à l'ensemble des informations sur les aléas et leurs conséquences sur les territoires. Un programme partenarial entre le ministère du développement durable, Météo France et le SHOM (service hydrographique et océanographique de la marine, sous tutelle du ministère de la défense) a permis de mettre en place un nouvel outil au service du renforcement de la protection des populations : le volet « vagues-submersion » de la vigilance météorologique publié par Météo France. De plus, pour la gestion de crise, un système de communication dédié permet une communication sécurisée entre les acteurs.

Après les événements majeurs, des retours d'expérience interministériels sont conduits pour analyser les facteurs ayant accentué ou limité les dommages, et pour proposer des améliorations à travers les politiques publiques. Pour des événements moindres, les retours d'expérience sont réalisés par chaque acteur, sans synthèse d'ensemble. Leur fonction de catharsis, de mémoire et de synthèse est essentielle.

Les sociétés d'assurance disposent d'une méthodologie pour l'estimation rapide des dommages assurés, mais l'estimation globale des dommages est encore réalisée au cas par cas.

Contexte & Contraintes:

L'EPRI ne permet qu'une comptabilisation des enjeux situés dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles. Elle ne donne aucune information sur la vulnérabilité réelle des enjeux comptabilisés ni sur la probabilité d'occurrence des dommages.

Le service d'avertissement sur les pluies intenses à l'échelle communale (APIC) proposera une meilleure couverture du territoire par le renouvellement et le renforcement du réseau de radars hydrométéorologiques et de pluviomètres au sol, afin d'observer en temps réel et de manière localisée, les pluies. L'État a chargé Météo-France de mettre en place un service d'avertissement sur les pluies intenses à l'échelle communale (APIC) basé sur l'observation en temps réel des précipitations par les radars hydrométéorologiques. Ce service, complémentaire de la vigilance « pluie-inondation » et destiné aux communes exposées aux risques d'inondations rapides, les informera en temps réel sur le fait que les précipitations tombées dans leur voisinage immédiat deviennent exceptionnelles, ce qui leur permettra de se mobiliser en fonction de leur vulnérabilité.

Section 8: Facteurs de progrès

a) Approche qui intègre une perspective multi-aléas de la réduction du risque et de développement

Niveau de confiance:

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Est-ce que des rapports, études et atlas existent sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région?: Oui

Si oui, sont-ils mis en application dans les politiques de planification du développement?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Dans le domaine de la prévention, la Plateforme nationale (cf Objectif stratégique Domaine 2) rassemble des acteurs spécialisés et permet en ce sens une approche stratégique "multi-aléa" au niveau national. A l'échelle des communes ou des territoires, des initiatives encore peu nombreuses ont abouti à la création de plans de prévention des risques "multi-aléas", notamment par la superposition des plans de prévention des risques existants.

Le Commissariat général au développement durable (Service de l'observation et des statistiques Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable) a publié en 2012 un guide méthodologique sur l' « Analyse multicritères : application aux mesures de prévention des inondations ». Ce document s'adresse aux collectivités et services d'Etat locaux et constitue une aide à l'évaluation des mesures de prévention des inondations permettant de fournir les éléments d'une analyse multicritères. L'exercice consiste à produire des critères quantitatifs et qualitatifs, monétaires ou non, avec et sans les mesures de prévention projetées. L'étape suivante repose sur la représentation de ces critères au moyen d'un atlas, de graphes, de tableaux de résultats par indicateurs et d'un tableau de synthèse récapitulatif des effets positifs et négatifs des mesures étudiées. Ce guide propose de plus, pour le calcul des critères monétarisés, une méthode d'élaboration d'une analyse coût-bénéfice.

Dans le domaine de la préparation à l'urgence et de la réponse d'urgence, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC) rassemble des informations en provenance de différents services nationaux spécialisés et assiste les préfets et les maires pour l'alerte et la gestion des crises avec une approche multi-aléa. Les plans d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les plans communaux de sauvegarde (PCS) sont développés avec une base commune et des modules spécifiques aux différents aléas.

b) La prise en compte de la question du " genre et de la réduction du risque est adoptée et institutionnalisée

Niveau de confiance:

Absence ou peu de confiance: peu de reconnaissance du problème dans les politiques ou les pratiques et quand elle existe, rien n'est fait pour y répondre

Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles et utilisées dans le cadre des prises de décision concernant les actions de réduction des risques et de relèvement?: Non

Les disparités entre les sexes sont-elles prises en compte de façon adéquate et sensée dans la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques et des programmes?: Non

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Cette spécificité est prise en compte à travers la Vigilance et les plans de secours "canicule" et "grand-froid".

Il n'existe pas en France de différence marquée entre les hommes et les femmes concernant la vulnérabilité aux aléas naturels.

c) Les capacités pour la réduction du risque sont identifiées et renforcées

Niveau de confiance:

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Les agences, institutions et administrations désignées comme responsables au niveau local disposent-elles des moyens requis pour contrôler le respect de la réglementation en matière de réduction des risques?: Oui

Les institutions locales, les comités de village, les collectivités, les bénévoles ou encore les associations pour le bien-être des citoyens sont-ils correctement formés pour intervenir en cas de besoin?: Non

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Concernant le respect de la réglementation, le contrôle existe au niveau des ouvrages hydrauliques (digues, grands barrages) et des sites concernés par un risque technologique. Concernant le volet de la formation, au delà de l'information (cf Section 5 Indicateur 1), de l'éducation et de la formation (cf Section 5 Indicateur 2), le développement dans les communes de plans communaux de sauvegarde renforce considérablement les capacités et la préparation des acteurs à faire face à une crise. 37% des communes "à risque" disposent d'un PCS en 2011, et nombreuses sont celles qui ont initié une démarche en ce sens (afin de créer ou renforcer l'efficacité du PCS).

La démultiplication d'actions de formation est à promouvoir telle l'initiative de sensibilisation-formation d'agents territoriaux aux risques d'inondation à Orléans (dans le cadre d'un projet scientifique du Bassin de la Loire, cette sensibilisation prioritaire auprès des agents de la ville (dont plus d'un quart d'entre eux vivent en zone inondable) a été mise en place afin que la mission de service public soit plus efficacement et rapidement assurée en situation de crise. Des modules de formation ont été élaborés, complétés par un volet psychologique pour mesurer les possibles impacts psychosociaux.

d) Des approches de sécurité humaine et d'équité sociale sont intégrées dans la réduction du risque et les activités de reconstruction

Niveau de confiance:

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Les programmes prennent-ils en compte les risques qui pèsent sur les groupes les plus vulnérables et marginalisés sur le plan socio-économique?: Oui

Des mesures de protection sociale / mécanismes de sécurité appropriés sont-ils correctement mis en œuvre afin de protéger contre les vulnérabilités socioéconomiques et politiques spécifiques?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

En matière de prévention, de préparation et de réponse d'urgence, les plans "grand froid" et "canicule" ciblent des catégories de population particulièrement vulnérables (personnes âgées et sans domicile fixe).

Les plans de prévention (au niveau des collectivités territoriales) et les plans particuliers de mise en sûreté (au niveau des établissements recevant du public) prennent en compte les vulnérabilités spécifiques du public accueilli (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles permet une couverture universelle et

équitable des foyers face aux risques pour un prix uniforme, quel que soit le risque.

e) Des engagements et des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, la société civile , le secteur privé ont été encouragés à tous les niveaux

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés.

Are there identified means and sources to convey local and community experience or traditional knowledge in disaster risk reduction?: Oui

Si oui, ceux-ci sont-ils intégrés de façon sensée dans les plans et activités de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, infranationale et nationale?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Outre l'articulation avec la gestion de crise et la politique d'indemnisation, le principe de l'intégration des risques dans d'autres politiques publiques comme l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'éducation, la culture, illustre les nouveaux schémas de gouvernances préconisés du niveau national au niveau local et les relais à mettre en place. Il est notamment porté par le délégué aux risques majeurs dans son rôle de coordination des services de l'Etat, qui élabore chaque année, un rapport.

http://catalogue.prim.net/207_rapport-2011-du-delegue-aux-risques-majeurs.html

Au niveau national, la Plateforme nationale (cf Objectif stratégique Domaine 2) rassemble les acteurs de l'Etat (du gouvernement), des différentes communautés scientifiques et de la société civile et oriente les politiques publiques de réduction des risques.

Au niveau local, les différents instruments contribuant à la réduction des risques sont établis en concertation et impliquent de nombreux acteurs de l'Etat, scientifiques et de la société civile, réunis au sein des Conseils et commissions départementales de Sécurité civile et de Prévention des risques naturels majeurs.

Facteurs contextuels de progrès

Niveau de confiance:

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

La transposition de la directive européenne pour la gestion des inondations a permis des progrès importants. Elle a motivé le gouvernement à s'orienter vers le développement d'une stratégie nationale de prévention des risques d'inondations et à choisir de commencer la mise en œuvre par l'étape facultative d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), qui mène à la détermination des territoires à risques d'inondation, sur lesquels s'appliqueront en priorité les étapes suivantes (cartographie multi-scénarios et plans de gestion des risques). De plus, la prise en compte des enjeux patrimoniaux crée des transversalités dans les politiques. Des réflexions sont engagées pour la préservation des patrimoines à l'échelle locale, à l'instar de la méthodologie pour « gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial » pour identifier, évaluer et réduire les risques dans une perspective de développement durable des communautés dans le cadre des biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'Alliance des villes européennes pour la Culture (AVEC) a complété en 2010 son référentiel Quality des dispositions relatives à la préservation des biens culturels face aux aléas naturels.

La tempête Xynthia et la submersion marine qui s'en est suivie en février 2010, les crues rapides dans le Var en juin 2010, conduit à l'élaboration d'un plan national pour la gestion des risques liés à la submersion marine et aux crues rapides est en cours d'approbation. La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et d'adaptation au changement climatique (cf Section 1 Indicateur 1) fournit un cadre pour une meilleure prise en compte des risques dans les politiques publiques.

Les Agendas 21 permettent également aux collectivités de se mobiliser dans une politique de prévention des risques naturels. L'Agenda 21 de Mouans-Sartoux (Alpes Maritimes) vise la mise en cohérence des actions collectives sur le territoire de la commune dans un cadre concerté : le programme d'actions de l'Agenda 21 est ainsi finement articulé au Plan local d'urbanisme et intègre un volet prévention des risques.

Section 9: Perspective Future

Perspective Future Domaine 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable

Défis globaux:

Veiller à ce que tous les projets de développement et d'aménagement incluent, sous le contrôle des autorités environnementales, un volet "réduction des risques de catastrophes" compatible avec la stratégie nationale de développement durable et le plan national d'adaptation au changement climatique, et l'ensemble de la législation (cf Objectif stratégique 1).

Déclarations sur les perspectives futures:

La mise en œuvre de la Directive inondation, le plan national "submersion rapides", le plan "séismes Antilles », devraient contribuer à relever ce défi notamment en poursuivant les efforts vers une couverture du territoire en Plans de Prévention des Risques (PPR) et plans de gestion de risques.

Au terme de la première phase et dans les perspectives du plan Séisme Antilles, fin 2013, 57 écoles devraient avoir été reconstruites ou renforcées pour un montant de 153 M€ avec une aide État et FEDER de 110 M€. Pour les grandes collectivités, l'État a pu contractualiser avec le conseil général de Guadeloupe sur des programmes-cadre pluriannuels portant sur des objectifs communs et des listes et échéanciers de projets de travaux. Il s'agit, en associant plus fortement ces collectivités au déploiement du plan séisme Antilles, d'assurer une plus grande efficacité et efficience.

Par ailleurs, il ne faut plus que des constructions particulièrement vulnérables au risque sismique continuent à être bâties.

Aussi est-il essentiel que les communes avec, lorsque cela est opportun, l'aide des services de l'État, exercent un contrôle plus strict en matière d'examen des déclarations de travaux, de délivrance de permis de construire, de suivi des travaux et surtout de veille permanente sur les démarrages de chantier sans autorisation.

Perspective Future Domaine 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas

Défis globaux:

Renforcer la plateforme nationale en assurant la participation effective d'un maximum d'organismes et institutions à ses travaux ; favoriser le développement de structures de pilotage pour la gestion des risques au niveau territorial (sur le modèle des Commissions Départementales de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et au niveau des bassins de risques.

Déclarations sur les perspectives futures:

Les retours d'expérience des événements catastrophiques de 2010 (submersion marine Xynthia et crues rapides dans le Var) et la mise en œuvre de la directive inondation permettent d'espérer un développement de structures de gouvernance au niveau local.

Perspective Future Domaine 3

Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

Défis globaux:

Faire en sorte que la préparation à la gestion des crises et la reconstruction s'articulent mieux avec les politiques de prévention.

Déclarations sur les perspectives futures:

Le développement des Plans Communaux de Sauvegarde en adéquation avec les Plans de Prévention des Risques et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs devraient permettre une meilleure articulation entre la prévention et les secours. D'autre part, les Commissions Départementales de Prévention des Risques Naturels Majeurs et les Conseils Départementaux de la Sécurité Civile sont amenés à se rapprocher dans certains départements.

Perspective Future Domaine 4

The United Nations General Assembly Resolution 66/199, requested the development of a post-2015 framework for disaster risk reduction. A first outline will be developed for the next Global Platform in 2013, and a draft should be finalized towards the end of 2014 to be ready for consideration and adoption at the World Conference on Disaster Reduction in 2015.

Défis globaux:

Intégrer la préservation du patrimoine culturel dans le CAH post 2015 :

Les biens culturels (et naturels) sont de plus en plus affectés par les catastrophes qui sont de moins en moins naturelles dans leur dynamique. Les impacts potentiels des aléas sur le patrimoine culturel (qu'il soit matériel ou immatériel : patrimoine bâti, collections des musées, ...) doivent être anticipés, car ce sont des biens à valeur universelle et/ou locale irremplaçables. Le patrimoine joue un rôle significatif dans la cohésion sociale et le développement durable surtout en période de crise. Il représente une fierté nationale, locale et sera proactif dans le relèvement.

L'intégration de cette thématique est la suite de la Déclaration de Venise sur la résilience au niveau local en vue de la protection du patrimoine culturel et de l'adaptation au changement climatique (20 mars 2012).

Section 10: Intervenants

Les organisations et les services ayant participé au processus de révision du cadre d'action de Hyogo

Organisation	Type	Point focal
Direction générale de la prévention des risques Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective	Gov	jacques.faye@developpement-durable.gouv.fr